



**AVIS AUX MÉDIAS  
POUR CIRCULATION IMMÉDIATE**

*Condamnation de l'ex-Chef d'État guatémaltèque pour génocide*

**Avocats sans frontières commente le verdict historique**

Ciudad de Guatemala et Ville de Québec, le 13 mai 2013 – Le directeur général d'Avocats sans frontières Canada (ASFC), Maître Pascal Paradis, est rentré hier soir du Guatemala où il accompagnait les représentants des victimes pour le prononcé vendredi le 10 mai de la décision historique condamnant l'ex-chef d'État du Guatemala, le général José Efraín Ríos Montt, à 80 années de prison pour génocide de l'ethnie maya ixil et crimes de guerre.

Les trois coopérants d'ASFC qui continuent actuellement de travailler le dossier au Guatemala auprès des partenaires du Cabinet de droits humains – qui représente les familles des victimes dans le dossier contre José Efraín Ríos Montt – et de l'Ombudsman du Guatemala seront également présents pour la deuxième partie du prononcé de la sentence ce lundi à 8h30 heure du Guatemala (10h30 heure du Québec). Le tribunal guatémaltèque décidera alors de la question de la réparation à octroyer aux victimes du génocide.

Ce dossier fait déjà l'Histoire puisque le général Ríos Montt est le premier chef d'État à être déclaré coupable de génocide à la suite d'un procès tenu devant un tribunal national. C'est une grande victoire dans la lutte contre l'impunité qui est le résultat du travail acharné de plusieurs acteurs de la société civile et de l'appareil judiciaire guatémaltèque.

ASFC y a activement contribué en étant le principal partenaire des représentants de victimes constituées en partie civile dans ce dossier, le *Bufete de derechos humanos de Guatemala* (BDH) et le *Centro para la acción legal en derechos humanos* (CALDH). En plus du soutien direct au travail de leurs avocats et experts, ASFC a dépêché une dizaine d'avocat(e)s et de juristes canadiens, coopérants volontaires ou membres du personnel au Canada ou à l'étranger, qui ont consacré ensemble plus de 1 000 jours au travail de préparation de la preuve, des arguments juridiques et de la procédure.

Maître Paradis est disponible aujourd'hui et demain pour commenter la décision. Les analyses et impressions des représentants d'ASFC sur le procès peuvent également être consultées sur le site Internet d'ASFC ([www.asfcanada.ca](http://www.asfcanada.ca)).

– 30 –

**À propos d'Avocats sans frontières Canada** : ASFC ([www.asfcanada.ca](http://www.asfcanada.ca)) est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la

représentation juridique. Active dans plus de 15 pays au cours des 10 dernières années, ASFC travaille au Guatemala depuis 2009 à renforcer la représentation juridique des victimes dans les cas emblématiques de violation des droits humains.

**Pour information :** Julie Dahan  
418-907-2607 #107  
[julie.dahan@asfcanda.ca](mailto:julie.dahan@asfcanda.ca)